VILLE DE
SAINT AMANS DU PECH

République Française, Département de Tarn et Garonne
Tél : 05.63.95.21.91.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU : **jeudi 10 avril 2025**

Présents : REGNARD Bernard, Maire, MERLY Julien, 1er Adjoint, GREGOIRE Cédric, 2ème Adjoint, ROSSI Marcel, 3ème Adjoint, DAL ZOVO Corine, DOUMERGUE Didier, HERAULT Guy, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, TAILLADE Gilles.

Excusée : DEBUS Vanessa.

Secrétaire de séance : MERLY Julien.

Monsieur MERLY Julien est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Questions à l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 27 février 2025 :

Le compte rendu de la réunion du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

2 – Affectation de résultat 2024 :

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 210 182,87 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice (A)	46 339,94 €
Résultats antérieurs reportés (B)	163 842,93 €
Résultat à affecter (A+B)	210 182,87 €

Solde d'exécution d'investissement	- 86 803,94 €
Solde des restes à réaliser 2024	46 136,00 €
Besoin de financement	- 40 667,94 €
Affectation en réserves R 1068	40 667,94 €
Report en fonctionnement	169 514,93 €

3 – Délibération attribution des subventions 2025 :

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur le Maire énumère et soumet aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions effectuées et leur demande de se prononcer sur les sommes à allouer.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide des attributions suivantes (en euros) :

Associations		Subventions	
Abréviation	**Nom**	**Proposées**	**Votées**
ACCA St-Amans	Association Communale de Chasse Agréée de St Amans du Pech	**200**	**200**
ADAPEI	Association d'Aide aux Parents d'Enfants Inadaptés	**100**	**100**
AD OCCE 47 COOP	Coopérative Scolaire Collège Damira Asperti de Penne d'Agenais	**150**	**150**
Association Cantine	Association Cantine du RPI	**325**	**325**
Business Club	Association Business Club Pays de Serres	**100**	**100**
Comité des Fêtes	Comité des Fêtes de St-Amans du Pech	**100**	**100**
FNACA	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Canton	**100**	**100**
Foot	Association FC Quercy Séounes	**100**	**100**
Le Club des Ainés	Association Le Club des Ainés de Roquecor	**100**	**100**
Les Amis des Chats	Association Les Amis des Chats	**100**	**100**
Les Saint-Amantois	Association Les Saint-Amantois	**1 000**	**1 000**
Loisirs et Culture	Association Loisirs et Culture de St Amans du Pech	**100**	**100**
Resto du Coeur	Restaurant du Cœur	**200**	**200**
Sapeurs Pompiers	Sapeurs Pompiers de Montaigu de Quercy	**300**	**300**
TOTAL		**2 975**	**2 975**

ARTICLE 65748 :

Le montant total des subventions de 2025 est arrêté à la somme de 2 975 euros qui sont imputés au Budget Primitif 2025 à l'article précisé ci-dessus.

4 – Délibération vote des taxes 2025 :

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal les éléments chiffrés permettant de voter les taux des taxes pour l'exercice 2025 : bases fiscales notifiées et produit fiscal attendu.

Compte tenu d'un produit fiscal attendu de 104 140 € nécessaire à l'équilibre du budget, le Maire propose d'adopter les taux suivants :

. Taxe sur le foncier bâti : 40,39 % pour un produit de 77 024 €
. Taxe sur le foncier non bâti : 109,41 % pour un produit de 19 803 €
. CFE : 25,30 % pour un produit de 961 €
. Taxe d'Habitation : 14,67 % pour un produit de 6 352 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter pour l'exercice 2025 les taux suivants :

. Foncier bâti : 40,39 %
. Foncier non bâti : 109,41 %
. CFE : 25,30 %
. Taxe habitation : 14,67 %

pour un produit fiscal de 104 140 €.

5 – Vote du budget 2025 :

Membres en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2025.

Il procède ensuite à la lecture du budget article par article, section de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre au montant de 359 137,00 €.

La section d'investissement est équilibrée à 181 064,00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget de la Commune pour l'année 2025, s'établissant à 359 137,00 € en section de fonctionnement et 181 064,00 € en section d'investissement,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte conséquence des présentes.

6 – SACEM :

L'association des Maires de France a négocié un tarif préférentiel avec la SACEM pour les communes. Ce tarif s'applique pour les fêtes nationales ou locales organisées par la collectivité, ou par une association déléguée par cette dernière par délibération, mais sous certaines conditions. Cela s'avère intéressant pour les communes plus importantes disposant d'un service animation.

7 – Achat d'un nouvel ordinateur :

Le centre de gestion, après consultation, a conseillé à la mairie de changer l'ordinateur du secrétariat, trop ancien pour supporter Windows 11. Le devis demandé se monte à 1 399,51 € TTC.

Les conseillers valident ce devis.

8 – Questions diverses :

- *Cybersécurité :*

Le centre de gestion propose une nouvelle prestation de cybersécurité. Son coût est de 635,71 € la première année, phase de mise en place, et de 410,63 € les années suivantes, phase d'accompagnement.

Les conseillers ne sont pas favorables à la souscription de cette nouvelle prestation.

- *Fibre :*

Orange a fait des propositions chiffrées pour l'installation de la fibre : 106 € HT mensuels pour la mairie et 65 € HT mensuels pour l'école. Nous ferons des économies par rapport aux factures actuelles.

- *Coupes :*

Le centre équestre de Saint-Beauzeil a demandé s'il était possible que la commune lui donne quelques coupes pour un concours au mois de mai.

Le conseil municipal est d'accord pour fournir des coupes pour le concours équestre.

- *Mobil-home :*

Monsieur le Maire évoque l'installation d'un mobil-home derrière une maison. Lequel sera occupé par les propriétaires le temps des travaux de rénovation.

- *Plaque d'égout :*

Une plaque d'égout, à l'intérieur du village, claque à chaque passage de véhicule. Contact sera pris avec AGUR pour solutionner le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire,
Julien MERLY

Le Maire,
Bernard REGNARD

MAIRIE de SAINT-AMANS-DU-PECH
Tarn-et-Garonne